

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 51^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 OCTOBRE 2018, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 15 NOVEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA 51^e SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 18 OCTOBRE 2018, À LABEL-SUR-QUÉVILLON

PRÉSENTS

Dubé, René	président	Ville de Matagami
Gamache, Steve	1 ^{er} vice-président	Ville de Chapais
Poirier, Alain	2 ^e vice-président	Ville de Label-sur-Quévillon
Bellerose, Daniel		Localité de Radisson
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Tremblay, Nelson		Localité de Valcanton

PAR WEBCONFÉRENCE

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

ABSENTS

Bussièrès, Gregory		Ville de Label-sur-Quévillon
Elliott, André	secrétaire	Localité de Villebois

INVITÉ

Boivin, Philippe		Directeur régional du MAMOT
------------------	--	-----------------------------

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 13 h 34.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, le point « Divers » demeurant ouvert.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif du 18 septembre 2018
 - 3.2. Procès-verbal de la 50^e séance ordinaire tenue le 20 septembre 2018
4. Finances
 - 4.1. États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 septembre 2018
 - 4.2. Budget par programme
5. Fonds Eastmain
 - 5.1. États financiers et chèques émis au 30 septembre 2018

6. Correspondance
7. Plan de communication
8. Révision de l'offre de services d'Alain Coulombe
9. Ressources humaines
 - 9.1. Démission de Sandra Ethier
 - 9.2. Fin de probation de Stéphanie Trépanier
 - 9.3. Prolongation du contrat de Mathieu Prévost
 - 9.4. Congé sans solde de Marie-Ève Gamache
10. Rapport annuel 2017-2018
11. Stratégie d'implantation d'un COMAX
12. Projet de soutien au développement
 - 12.1. PDC-10 – Service d'éducation forestière – Classe neige Nord-du-Québec 2018-2019
 - 12.2. PPM-01 – La Ruée vers le Nord 2.0
 - 12.3. PSAE-001 – Laboratoire en transport automatisé et intelligent en milieu isolé
 - 12.4. FE-69, SDR-VIL-02 – Réparation de la toiture et de la poutre – modification aux prévisions budgétaires
 - 12.5. Projets de 5 000 \$ et moins
13. Divers
 - 13.1. Motions de félicitations
 - 13.1.1 François Legault, premier ministre
 - 13.1.2 Denis Lamothe, député d'Ungava
 - 13.1.3 Remerciements à Jean Boucher et son équipe
 - 13.1.4 Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
14. Prochaine séance
15. Questions du public
16. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOURNEMENT

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-02

D'AJOURNER la séance à 13 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POURSUITE DE LA SÉANCE

PRÉSENTS

Dubé, René
Gamache, Steve
Poirier, Alain
Bellerose, Daniel
Dubé, Réal
Forgues, Daniel
Tremblay, Nelson

président
1^{er} vice-président
2^e vice-président

Ville de Matagami
Ville de Chapais
Ville de Lebel-sur-Quévillon
Localité de Radisson
Ville de Matagami
Ville de Chapais
Localité de Valcanton

PAR WEBCONFÉRENCE

Cyr, Manon
Poirier, Alain

trésorier

Ville de Chibougamau
Ville de Chibougamau

ABSENTS

Bussières, Gregory
Elliott, André

secrétaire

Ville de Lebel-sur-Quévillon
Localité de Villebois

INVITÉ

Boivin, Philippe

Directeur régional du MAMOT

FORMANT QUORUM

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-03

DE POURSUIVRE la séance à 14 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 18 SEPTEMBRE 2018

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-04

D'ADOPTER le procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 septembre 2018 comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA 50^E SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de la 50^e séance ordinaire tenue le 20 septembre 2018 est déposé pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-05

D'ADOPTER le procès-verbal de la 50^e séance ordinaire tenue le 20 septembre 2018 avec l'ajout suivant, soit:

- À la page 50.12, inclure le point d'information 16.3 concernant la proposition de services de la TJCM pour la 3^e phase d'argumentaire pour le projet de gazoduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES

4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 30 septembre 2018, sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-06

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 septembre 2018, comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. BUDGET PAR PROGRAMME

La ventilation des enveloppes du FDT dédiées à chaque programme de développement social est déposée pour acceptation.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-07

D'ADOPTER le budget dédié par programme;

DE MANDATER l'équipe à créer un outil de suivi traitant des prêts octroyés par le Fonds de développement des territoires ainsi que l'ajout d'une prévision pour les mauvaises créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. FONDS EASTMAIN

5.1. ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 SEPTEMBRE 2018

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 septembre 2018 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAFE-2018-10-18-01

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 septembre 2018 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

La correspondance du 13 septembre au 11 octobre 2018 est déposée pour information.

7. PLAN DE COMMUNICATION

Le plan de communication est déposé pour approbation.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-08

D'ADOPTER le plan de communication comme déposé ainsi que le budget attaché pour l'année financière 2018-2019.

D'AUTORISER le comité exécutif à approuver les soumissions relatives à la mise en œuvre du plan de communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES D'ALAIN COULOMBE

Une offre de service révisée de M. Alain Coulombe est déposée pour acceptation. Cette offre bonifie le service afin d'utiliser les services de M. Coulombe pour la rédaction de la politique d'investissement et le cadre de gestion des programmes de développement social.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-09

D'ACCEPTER l'offre de services révisée de M. Alain Coulombe en bonifiant le budget de 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. RESSOURCES HUMAINES

9.1. DÉMISSION DE SANDRA ETHIER

Le conseil d'administration est informé du dépôt de la démission de Mme Sandra Ethier.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-10

D'ACCEPTER la démission de Sandra Ethier pour une fin de travail au début de novembre et de la remercier pour le travail accompli lors de son mandat pour Secondaire en spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. FIN DE PROBATION DE STÉPHANIE TRÉPANIÉ

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est de six mois;

CONSIDÉRANT QUE Stéphanie Trépanier a satisfait aux exigences du poste de chargée de projets en développement social;

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-11

DE CONFIRMER la fin de probation de Stéphanie Trépanier pour le poste de chargée de projets en développement social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. PROLONGATION DU CONTRAT DE MATHIEU PRÉVOST

CONSIDÉRANT QUE Mathieu Prévost a signé un contrat de travail pour six mois afin de faire les travaux relatifs au Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT la volonté de l'ARBJ d'intégrer les Cris au processus d'élaboration du PDZA et que cette intégration requiert un travail de concertation supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE Mathieu Prévost est en faveur de poursuivre les travaux.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Daniel Bellerose.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-12

DE PROLONGER le contrat de travail de Mathieu Prévost de six mois pour le PDZA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4. CONGÉ SANS SOLDE DE MARIE-ÈVE GAMACHE

Mme Marie-Ève Gamache a déposé une demande de congé sans solde jusqu'au 9 décembre 2019.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-13

D'ACCORDER le congé sans solde comme demandé par Mme Marie-Ève Gamache, et ce, jusqu'au 9 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Le rapport annuel 2017-2018 est déposé pour acceptation.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-14

D'ADOPTER le Rapport annuel 2017-2018 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. STRATÉGIE D'IMPLANTATION D'UN COMAX

Un projet de stratégie d'implantation d'un COMAX avec les minières est présenté. Les administrateurs conviennent de bonifier le projet et de le ramener pour adoption lors de la prochaine séance prévue en novembre.

12. PROJETS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

12.1. PDC-10 – SERVICE D'ÉDUCATION FORESTIÈRE - CLASSE NEIGE NORD-DU-QUÉBEC

Le projet consiste à offrir une formation personnalisée d'une journée en forêt nordique avec les classes du primaire de Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson, Villebois et Valcanton. Les villes de Chibougamau et de Chapais sont desservies par l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette formation est offerte sous le concept exclusif de la classe neige, basée sur un programme différent pour chacun des niveaux scolaires afin que les formations soient complémentaires et évolutives tout au long de leur parcours scolaire.

Offertes depuis 2002 par l'Association forestière d'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), ces classes neige ont été mises sur pied pour répondre à une demande du milieu politique et des écoles du Nord-du-Québec. D'ailleurs, elles ne sont offertes que sur le territoire du Nord-du-Québec.

Ces classes neige sont très appréciées des écoles et des élèves. Chaque année, c'est près de 400 étudiants et 25 professeurs qui sont formés sur l'écosystème forestier, la récolte et la transformation du bois ainsi que sur les métiers liés à la forêt.

Cette année, le projet aura lieu en mars et avril 2019.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est structurant, a un rayonnement régional et s'inscrit dans la liste des priorités de la région;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement de la région.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPDC-2018-10-18-01

D'ACCORDER à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue inc. une subvention pour la réalisation de son projet « Service d'éducation forestière - Classe-neige NdQ 2018-2019_REG ». Cette subvention correspondra à 80 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 18 328 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 14 662 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 3 666 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2. PPM-01 – LA RUÉE VERS LE NORD 2.0

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée affecte la plupart des régions et des entreprises du Québec. Les entreprises de la Baie-James ne sont pas épargnées et vivent également des difficultés au niveau du recrutement. Le Centre de formation professionnelle de la Baie-James constate également de plus en plus de difficulté à combler ses cohortes en extraction de minerais, mais également dans d'autres domaines où les besoins de main-d'œuvre sont grands en région (santé). Par ailleurs, on constate un bilan migratoire négatif depuis plusieurs années dans les communautés jamésiennes au profit des grands centres ou des régions limitrophes.

La Ruée vers le Nord 2.0 consiste à mettre en place une tournée à travers cinq grandes villes du Québec préalablement ciblées au cours de laquelle une cinquantaine de représentants des entreprises et organisations du territoire seront invités à participer. Ils voyageront tous à l'intérieur de l'autobus de l'événement, qui arborera l'identité visuelle « Baie-James, Terre d'ambition ». Dans un lieu stratégique dans chacune des villes identifiées, nous accueillerons la population générale, les chercheurs d'emploi, les finissants des différents ordres d'enseignement, les immigrants ainsi que les candidats des centres de régionalisation afin de tenir un Salon formation-emploi sur mesure et exclusif à la Baie-James. On y retrouverait trois sections, soit celles de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat.

Afin de créer un engouement pour le projet et pour la région, La Ruée vers le Nord 2.0 mandatera une firme de relation publique afin de les accompagner tout au long du processus.

De plus, pour réaliser ce projet d'une telle ampleur, Attraction Nord se doit d'embaucher un chargé de projet (sous contrat) affecté exclusivement à ce projet, et ce, pour une durée de neuf mois.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de projets mobilisateurs et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet est novateur puisqu'il s'attaque concrètement à l'enjeu du recrutement de main-d'œuvre que vivent les entreprises jamésiennes tout en ciblant une augmentation du bilan migratoire régional;

CONSIDÉRANT QUE l'idée d'un tel projet est issue des entreprises et organismes du milieu et qu'ils ont sollicité Attraction Nord pour en être l'organisme porteur;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit parfaitement dans la mission d'Attraction Nord, mais qu'il n'était pas prévu à leur plan d'action 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la liste des priorités de la région.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Chibougamau).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPP-2018-10-18-01

D'ACCORDER à Attraction Nord une subvention pour la réalisation de son projet « La Ruée vers le Nord 2.0 ». Cette subvention correspondra à 10,5 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 30 000 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- ce qui y ait des échanges entre les présidents de l'ARBJ et d'Attraction Nord concernant le rôle apolitique de l'organisme;
- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 80 % de la subvention maximale, soit 24 000 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 20 % de la subvention restante, soit 6 000 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. René Dubé se retire pour le point suivant. M. Steve Gamache, 1^{er} vice-président, préside la séance.

12.3. PSAE-001 – LABORATOIRE EN TRANSPORT AUTOMATISÉ ET INTELLIGENT EN MILIEU ISOLÉ

L'exploitation des richesses naturelles se réalise de plus en plus loin des communautés. Les coûts de transport et la pénurie de main-d'œuvre menacent la réalisation de projets bénéfiques pour l'économie régionale. Les nouvelles technologies permettent de trouver des solutions à ces enjeux et réduire les coûts de transport.

Le projet consiste à réaliser les études préliminaires nécessaires au développement d'une filière de transport en s'appuyant sur les nouvelles technologies, entre autres, le transport automatisé et les nouvelles motorisations.

L'ensemble de la région Nord-du-Québec a les enjeux de coûts de transport et de pénurie de main-d'œuvre. En se positionnant comme un maillon essentiel d'une chaîne logistique robuste et efficiente, la Jamésie pourra ouvrir de nombreuses opportunités en ce qui concerne le développement de marchés nordiques.

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de stimulation de l'activité économique;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la liste des priorités régionales 2017-2021 du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT QUE le projet constitue une solution concrète et stratégique aux besoins ciblés;

CONSIDÉRANT QUE le projet a un impact sur le développement et le rayonnement de la région.

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCAPSAE-2018-10-18-01

D'ACCORDER à Développement Matagami inc. une subvention pour la réalisation de son projet « PSAE-001 - Laboratoire en transport automatisé et intelligent en milieu isolé », et ce, à partir du programme de Prédémarrage et valorisation de l'entreprise (PVE). Cette subvention correspondra à 50 % des coûts de réalisation admissibles du projet, pour une somme maximale de 44 919 \$. Les taxes récupérables par le promoteur seront exclues du calcul du coût total de réalisation admissible du projet.

QUE cette recommandation soit conditionnelle à :

- la réception de tous les documents administratifs requis pour finaliser le dossier;
- la confirmation du financement complémentaire.

QUE cette somme soit versée de la façon suivante :

- 70 % de la subvention maximale, soit 31 444 \$, sera remise au promoteur à la signature du protocole d'entente;
- 30 % de la subvention restante, soit 13 475 \$, ou **le montant ajusté selon les coûts réels du projet**, sera remise au promoteur sur dépôt d'un rapport final déposé à l'Administration régionale Baie-James ainsi que des pièces justificatives afférentes démontrant que le projet est réalisé à 100 %.

D'AUTORISER la direction générale à signer, pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James, le protocole d'entente et tous les documents afférents à ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. René Dubé rejoint les administrateurs pour la suite de la séance. Il préside à nouveau la séance.

12.4. FE-69, SDR-VIL-02 – RÉPARATION DE LA TOITURE ET DE LA POUTRE – MODIFICATION AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Une modification dans la structure des coûts de financement du projet FE-69 de même qu'au SDR-VIL-02 est déposée. À la suite de l'adoption du projet lors de la séance du conseil d'administration en août dernier, la structure de financement a été modifiée par le promoteur. Afin de respecter le coût total du projet adopté, la contribution de l'ARBJ a été revue à la baisse.

Sur proposition de M. Alain Poirier (Chibougamau), dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-15

D'ACCEPTER la modification budgétaire proposée dans le protocole d'entente et d'en aviser le promoteur dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5. PROJETS DE 5 000 \$ ET MOINS

Des projets ont été présentés à la directrice générale depuis la dernière séance.

CONSIDÉRANT la résolution **ARBJCA-2018-08-16-27** autorisant la direction générale par intérim à accorder des projets en développement social de 5 000 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'octroi d'aide financière par la direction générale par intérim pour les projets mentionnés ci-après.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Nelson Tremblay.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-16

D'ENTÉRINER les décisions de la directrice générale par intérim pour les projets suivants, totalisant 14 400 \$:

FCR-80_Mini Pan Interrégional	5 000 \$
PDC-08_Soirée d'Halloween des ressources jeunesse_VVB	4 655 \$
PDC-09_Bercethon intergénérationnel_LSO	2 575 \$
PES-1157_Les jours de la radio 2018	<u>2 170 \$</u>
Total	14 400 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DIVERS

13.1. MOTIONS DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS

13.1.1 FÉLICITATIONS À M. FRANÇOIS LEGAULT, PREMIER MINISTRE

CONSIDÉRANT le résultat des élections du 1^{er} octobre dernier;

CONSIDÉRANT l'élection de M. François Legault à titre de premier ministre.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-17

D'ADRESSER une motion de félicitations à M. François Legault suite à son élection à titre de premier ministre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil d'administration de l'ARBJ lui souhaite le meilleur des succès dans l'accomplissement de son mandat.

13.1.2 FÉLICITATIONS À M. DENIS LAMOTHE, DÉPUTÉ D'UNGAVA

CONSIDÉRANT le résultat des élections du 1^{er} octobre dernier.

CONSIDÉRANT l'élection de M. Denis Lamothe à titre de député d'Ungava

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-18

D'ADRESSER une motion de félicitations à M. Denis Lamothe pour son élection à titre de député d'Ungava.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil d'administration de l'ARBJ lui souhaite le meilleur des succès dans l'accomplissement de son mandat.

13.1.3 REMERCIEMENTS À M. JEAN BOUCHER ET SON ÉQUIPE

CONSIDÉRANT le résultat des élections du 1^{er} octobre dernier.

Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyée par M. Alain Poirier (Lebel-sur-Quévillon).

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-19

DE REMERCIER M. Jean Boucher et son équipe pour le travail accompli lors du dernier mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1.4 FÉLICITATIONS À M. PIERRE DUFOUR, MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT le résultat des élections du 1^{er} octobre dernier.

CONSIDÉRANT l'élection de M. Pierre Dufour à titre de député d'Abitibi-Est, de ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et de ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-20

D'ADRESSER une motion de félicitations à M. Pierre Dufour pour son élection à titre de député d'Abitibi-Est et sa nomination à titre de ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseil d'administration de l'ARBJ lui souhaite le meilleur des succès dans l'accomplissement de son mandat.

14. PROCHAINE SÉANCE

Sur proposition de M. Daniel Bellerose, dûment appuyée par M. Steve Gamache.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-21

QUE la prochaine séance se tienne à Lebel-sur-Quévillon le 15 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. Nelson Tremblay, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2018-10-18-22

DE LEVER la séance à 15 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé, président

André Elliott, secrétaire